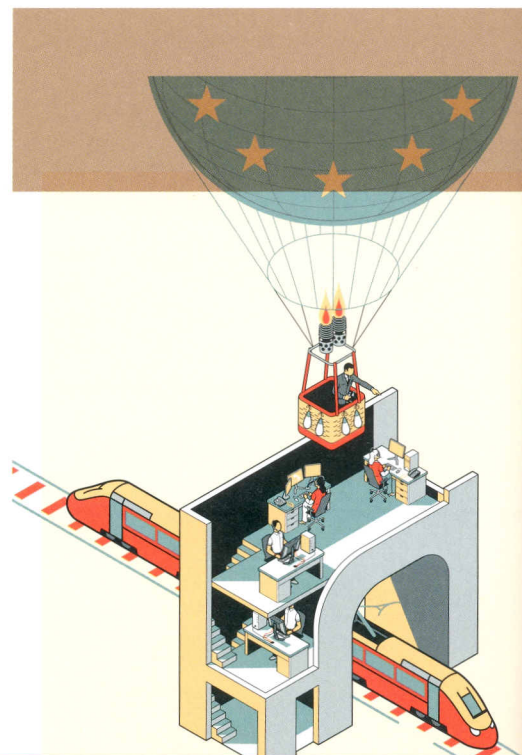
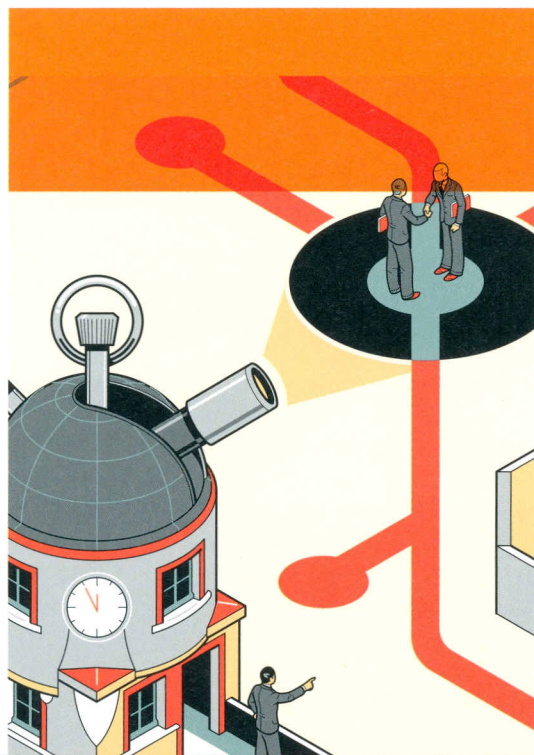


CONCURRENCE ET

DANS CE
NUMÉRO



WHY

04 UNE AUTORITÉ POUR « PROTÉGER » LA CONCURRENCE

Pour l'automne prochain, une Autorité belge de concurrence toute neuve devrait être en état de marche.

09 CASES

En cas d'infraction au droit de la concurrence belge, les entreprises peuvent se voir infliger des amendes pouvant atteindre des montants parfois très élevés.

10 LA BELGIQUE N'AVAIT PAS LES MOYENS DE SON MODÈLE DUALISTE

Dans la dernière évaluation annuelle des performances des autorités de concurrence, le régulateur belge figurait dans le bas du tableau.

WHAT

13 UNE NOUVELLE AUTORITÉ POUR PASSER À LA VITESSE SUPÉRIEURE

Le principal défi pour les auteurs de la loi est de raccourcir la durée des procédures.

16 FORCES ET FAIBLESSES

La véritable évaluation de la réforme de l'Autorité belge de concurrence se fera à l'épreuve de la pratique.

18 LA CONCURRENCE ET LES ÉVOLUTIONS DE PRIX

Parallèlement à la réforme de l'Autorité belge de concurrence a été introduit dans notre droit un nouveau mécanisme permettant une certaine forme de contrôle des prix.

CONTRÔLE DES PRIX



36 THÈMES

Une sélection de dossiers auxquels nos experts travaillent actuellement.

46 JURISPRUDENCE SOCIALE

48 AGENDA FEB

WHO

20 EN FINIR AVEC LA GUERRE DE TRANCHÉES

Johan Vande Lanotte, vice-Premier ministre et ministre de l'Économie, des Consommateurs et de la Mer du Nord, ne voit que des avantages aux nouvelles règles et à la nouvelle organisation de la concurrence.

26 ORGANISATION DE LA NOUVELLE AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

La nouvelle loi redessine en profondeur l'architecture de l'Autorité belge de concurrence : une autorité administrative autonome composée de 4 organes.

HOW

28 COMMENT FONCTIONNE LE NOUVEAU MÉCANISME DE MONITORING DES PRIX ?

La nouvelle loi met en place un mécanisme qui offre de nouvelles possibilités d'actions pour répondre à certaines défaillances du marché.

32 COMMENT ÉVITER LES AMENDES ?

Dix recommandations afin de limiter les risques d'infractions et les désagréments qu'elles occasionnent.

34 CONCLUSIONS

La nouvelle Autorité doit encore se construire une vision, fixer un cap, définir une véritable « politique de concurrence ».



SUPPLÉMENT

Il existe un large éventail de véhicules de financement de projets d'entreprise. Une brochure, rédigée par BDO en collaboration avec la FEB, en donne une vue d'ensemble.